

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 15 juin 2020 à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

---

#### A) CONSTATATION DU QUORUM

Bien que l'avis de convocation de la présente séance fût transféré par courriel le 12 juin dernier tenant compte du contexte du COVID-19, les membres du conseil, étant tous présents, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance selon les modalités de transmission prescrites.

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-06-135

#### A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-136

#### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) des membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 12 juin 2020.

15 juin 2020

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) **Constatation du quorum**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier 2019
  - H.2 Ouverture de la piscine municipale en contexte du COVID-19 / Saison 2020
  - H.3 Usine de filtration / Changement des modules lamellaires – Financement
  - H.4 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Mandat de services professionnels
  - H.5 Usine de filtration / Travaux de réfection des perrons – Octroi de contrat
  - H.6 Travaux de raccordement aux réseaux municipaux – Immeuble sis au 341, rue Melchers / Octroi de contrat
  - H.7 Fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – Saison 2020 / Contrat
  - H.8 Centre de services scolaire Des Samares / Protocole d'entente – Camp de jour 2020
- L) **Adoption de règlements**
  - L.1 **Adoption du règlement 925-8**  
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
  - L.2 **Adoption du second projet de règlement 748-206**  
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**H.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER**

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, Madame Suzanne Nantel, mairesse, présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme Michaud Clément inc.

2020-06-137

**H.2 OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE EN CONTEXTE DU COVID-19 / SAISON 2020**

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, le gouvernement a donné l'autorisation d'ouvrir les piscines publiques extérieures à compter du 20 juin 2020 conditionnellement au respect des règles émises par la Direction de la santé publique pour prévenir la transmission de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux municipalités de décider d'ouvrir ou non leur infrastructure avec les nombreux défis générés par les mesures exigées par la Direction de la santé publique qui changent au fur et à mesure de l'évolution de la situation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2020 selon des horaires segmentés pour les périodes suivantes :

- Du 25 juin au 14 août : ouvert à tous les jours de la semaine;
- Du 15 au 30 août : ouvert du vendredi au dimanche inclusivement.

De mandater le service des loisirs pour l'application des normes relatives à la capacité maximale de baigneurs imposée par les consignes de distanciation physique.

De favoriser l'accès à la piscine aux résidents de Berthierville selon le principe du premier arrivé, premier servi tenant compte de la capacité d'accueil réduite.

D'offrir des cours de natation aux enfants de 4 mois à 14 ans tout en priorisant les citoyens de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-138

**H.3 USINE DE FILTRATION / CHANGEMENT DES MODULES LAMELLAIRES – FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-236 autorisant l'achat des modules lamellaires pour l'Actiflo #2 auprès de la compagnie Véolia Water Technologies au coût de 38 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception tardive des modules lamellaires au printemps 2020;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 prévoyait un financement de la dépense au moyen d'un emprunt au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que la dépense nette générée pour la réalisation des travaux en 2020 s'élève au montant de 38 895,25 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 38 895 \$ dont le remboursement sera réparti sur quatre (4) exercices financiers débutant en 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-139

**H.4 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Ville de Berthierville doit fournir un rapport annuel qui comprend les éléments suivants :

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement
- Bilan d'eau 2019 de la SQEEP

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des services professionnels spécialisés pour la prise en charge du bilan 2019 de la SQEEP incluant les communications occasionnées pour ce dossier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 80000-001-9313 datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 présentée par la compagnie Nordikeau;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat de prise en charge du bilan 2019 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au coût forfaitaire de 4 280 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 80000-001-9313 datée du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-140

**H.5 USINE DE FILTRATION / TRAVAUX DE RÉFECTION DES PERRONS – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-253 octroyant à la compagnie Construction A.C. (2000) inc. la réalisation des travaux de la réfection de la galerie de l'entrée principale de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible de réaliser les travaux à l'automne 2019 suite aux travaux de réfection d'infrastructures effectués en face de l'usine par la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT l'avis daté du 8 juin 2020 de Construction A.C. (2000) inc. mentionnant que leur division de béton est fermée et qu'ils ne peuvent plus effectuer ce type de travaux;

CONSIDÉRANT les cotations reçues des compagnies Construction Longpré ainsi que Les Gestions Techniques Marcel Desroches pour effectuer la réfection complète des deux perrons de l'usine de filtration;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Construction Longpré les travaux de réfection de la galerie de l'entrée principale de l'usine de filtration ainsi que du perron du quai de déchargement du côté ouest au coût de 21 384,25 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation datée du 11 juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-141

**H.6 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX – IMMEUBLE SIS AU 341, RUE MELCHERS / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT que la demande de raccordement aux réseaux municipaux déposée en 2019 pour l'immeuble sis au 341, rue Melchers a été reportée en 2020 par le propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, deux entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que l'offre de service datée du 20 septembre 2019 déposée par Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordement a été mise à jour en date du 8 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Terrassement Baril le contrat relatif aux travaux de raccordement ci-haut mentionnés au coût de 17 792,08 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 8 juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-142

**H.7 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX ENTRETIENS PAYSAGER ET ARBORICOLE DE CERTAINS SITES ET PARCS MUNICIPAUX – SAISON 2020 / CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de cotation relative au contrat de fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – saison 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, quatre entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 12 juin 2020 déposée par Jardin André Carbonneau pour l'exécution desdits travaux;

15 juin 2020

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à Jardin André Carbonneau le contrat relatif à la fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – saison 2020, au montant de 5 850 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit aux documents d'offre de service datés du 12 juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-143

**H.8 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES / PROTOCOLE D'ENTENTE – CAMP DE JOUR 2020**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu en 2010 entre la Commission scolaire Des Samares et la Ville de Berthierville pour l'utilisation des équipements récréatifs et communautaires scolaires;

CONSIDÉRANT la demande de procéder à la signature d'un protocole d'entente spécifique à l'utilisation de l'école Sainte-Geneviève aux fins du camp de jour de l'été 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le protocole d'entente spécifique à l'utilisation de locaux à l'école Sainte-Geneviève aux fins du camp de jour de l'été 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2020-06-144

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-8  
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs**

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, le projet de règlement no 925-8 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

15 juin 2020

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 925-8 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-145

L.2

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-206**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande officielle par le propriétaire des lots 3 451 471, 3 452 844 et 3 452 845 datée du 24 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens devait être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 25 mai 2020 et le 10 juin 2020 suivant l'avis public de consultation écrite donné le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-206 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

N)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

15 juin 2020

2020-06-146

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 56.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse

---

Sylvie Dubois,  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse